

SUISSE

Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada - Suisse

DESCRIPTION

Le programme d'échanges de jeunes travailleurs entre le Canada et la Suisse est destiné aux Canadiens qui désirent parfaire en Suisse leurs connaissances linguistiques et acquérir des compétences professionnelles reliées à leur domaine d'études. Quel que soit ce dernier, un stage d'une durée de quatre à dix-huit mois vous est accessible par le biais de ce programme officiel entre le Canada et la Suisse. À la fin du stage, vous ne pouvez demeurer en Suisse pour y chercher ou y occuper un autre emploi à moins d'en avoir obtenu l'autorisation expresse.

Vous ne serez admis en Suisse que lorsque les autorités compétentes auront reçu l'assurance, compte tenu de la profession et de la région en cause, que le taux de rémunération et les conditions de travail sont conformes à ceux de la Suisse et seront respectés. Les stagiaires jouissent de l'égalité de traitement avec les ressortissants suisses pour tout ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant les conditions de travail.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

POUR PARTICIPER À CE PROGRAMME, VOUS DEVEZ :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- détenir un diplôme universitaire ou un diplôme ou certificat d'études post-secondaires, tel d'un collège CEGEP, d'un institut de technologie ou d'une institution d'enseignement équivalente;
- désirer faire un stage dans votre métier ou votre profession, c'est-à-dire dans un métier ou une profession directement relié à vos études;
- posséder une connaissance suffisante du français, de l'allemand ou de l'italien;

- avoir entre 18 et 30 ans et être en bonne santé; et
- identifier en Suisse un emploi que vous pourriez occuper à titre de stagiaire et qui a fait l'objet d'un contrat de travail pour stagiaires/séjour de perfectionnement.

Cette dernière condition exige que vous fassiez vous-même des démarches pour trouver en Suisse un stage de travail possible. Expérience-Jeunesse International (EJI) peut cependant vous apporter une certaine aide à cette étape du projet. Après inscription au programme, les candidats répondant à toutes les autres conditions requises pourront en effet compter sur EJI pour les aider à identifier un stage de travail en Suisse.

AUTRES MODALITÉS

Vous devez organiser vous-mêmes votre voyage et assumer vos frais de déplacement. Les autorités suisses n'émettent pas de permis de travail en territoire suisse. Il vous est donc fortement conseillé d'attendre d'avoir reçu votre permis de travail avant d'organiser votre voyage.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

EXPÉRIENCE-JEUNESSE INTERNATIONAL

12, rue Laval
Aylmer (Québec)
J9H 1C5
Téléphone : (819) 684-9212
Télécopieur : (819) 684-5630
Internet : www.experience.qc.ca
Courrier électronique :
j.larochelle@experience.qc.ca